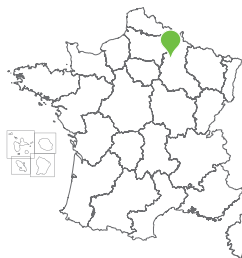




Fiches Territoires **Trame verte et bleue**

Reims Métropole

Élaboration d'un outil méthodologique
et transférable d'élaboration d'une TVB



MOTS CLÉS

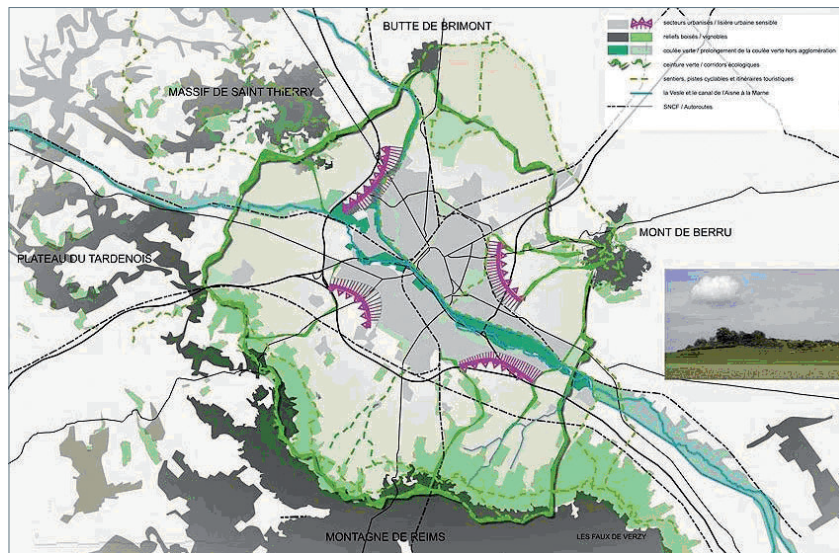
*gouvernance ; coulée verte ; typologie des espaces
patrimoniaux publics et privés*

Tiphaine KERVADEC

Chargée de mission, Etd
t.kervadec@etd.asso.fr



Le territoire : éléments de contexte

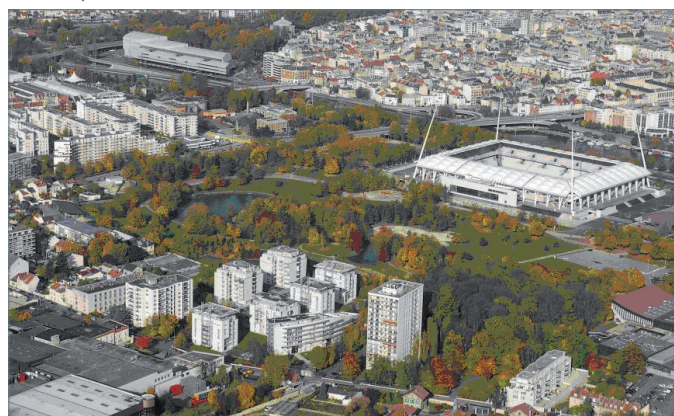


Source : Reims Métropole

Avec à sa porte, le Parc naturel régional de la montagne de Reims, le territoire de Reims Métropole qui réunit actuellement 6 communes et 210 000 habitants dispose d'une armature verte favorable. Il est entouré dans son périurbain par des espaces naturels diversifiés, composés notamment par des massifs forestiers, des vignobles de champagne et de grandes plaines cultivées. La vallée humide de la Vesle traverse l'agglomération et forme au cœur d'un milieu urbanisé, le support de la « Coulée verte », véritable espace naturel structurant en faveur d'une TVB. Au sein de l'agglomération coexistent par ailleurs, plusieurs parcs de plus de 5 ha, les espaces verts des organismes logeurs (environ 60 ha), ceux des campus universitaires, les sites des grandes maisons de champagne et une forme d'agriculture urbaine inscrite dans la culture locale, via les nombreux jardins familiaux (53 ha rien qu'à Reims). Toutefois, malgré ces potentialités, l'armature verte permet difficilement la circulation écologique car, dans cette agglomération très dense, les espaces verts sont souvent enclavés, peu accessibles et distribués inégalement. De plus, deux axes structurants contribuent eux aussi à la fragmentation d'un territoire pourtant favorisé, l'ex-autoroute A4 récemment déclassée et le canal situé le long de la Vesle, qui traversent l'agglomération.

Celle-ci est ainsi confrontée plusieurs enjeux : favoriser le cadre de vie dans un tissu dense en développant les espaces verts de manière équilibrée, et lutter contre la perte de biodiversité en connectant l'ensemble des espaces végétalisés, en faisant de la TVB un outil de reconnexion écologique, mais aussi urbain, social et économique.

Des espaces de nature au sein d'un bâti dense



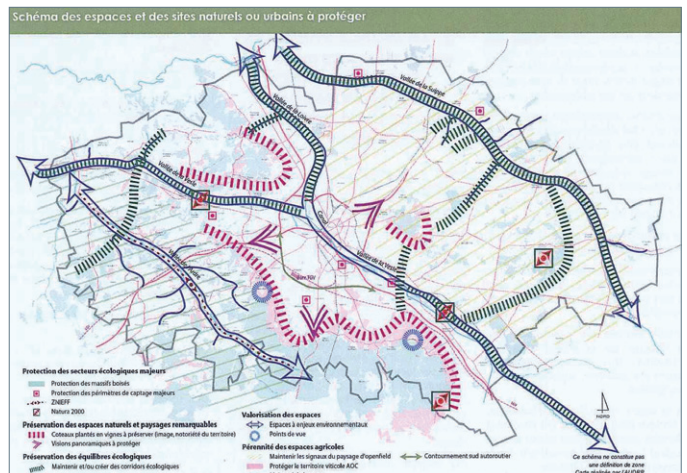
Source : Reims Métropole

Place de la TVB dans le projet du territoire

La dynamique TVB en milieu urbain est récente et portée notamment par le SCoT, le projet d'agglomération « Reims 2020 » et l'Agenda 21.

À vaste échelle, le SCoT du pays rémois (2007) identifie la vallée de la Vesle comme « espace à enjeux environnementaux ayant un rôle de corridor écologique » et prescrit sa préservation et sa valorisation notamment pour connecter l'ensemble des vallées, des massifs boisés et la montagne de Reims.

A l'échelle de l'agglomération, une double entrée caractérise la dynamique TVB. Deux démarches sectorielles, projet d'agglomération et Agenda 21 répondent à des enjeux de nature différente et se complètent, en valorisant la TVB dans le plus grand nombre de ses fonctions et usages possibles. Ainsi, le projet Reims 2020 porte une TVB comme un outil d'aménagement en faveur de la rénovation urbaine, du cadre de vie et de la mise en relation des quartiers *via* des déplacements. L'agenda 21 porte quant à lui dans sa stratégie et son plan d'actions, un projet de TVB comme un outil de connaissance, de préservation et de développement de la biodiversité (connaître et mettre en réseau) et comme un outil de réorganisation de la gouvernance.



Source : DOG du SCoT du pays rémois

Mise en œuvre en faveur de la TVB

Le plan « biodiversité et Trame verte et bleue » est un outil théorique qui définit un cadre méthodologique basé sur 4 grandes étapes celles-ci assurent la transversalité, essentielle à la définition et la mise en œuvre d'une TVB.

L'organisation de la gouvernance

Pour s'adapter à la multifonctionnalité de l'outil TVB, elle doit être issue d'un processus de co-construction interservices et avec les habitants, ultimes bénéficiaires. Véritable démarche d'animation du territoire, partenariale et transversale, elle passe par une démarche en « mode projet » pilotée par la direction du développement durable assurant la transversalité, et associant l'ensemble des acteurs du territoire, chacun étant chargé de conduire une mission spécifique, définie collectivement. Sa réorganisation implique également une participation citoyenne associant les habitants et les associations à travers des actions de communication et sensibilisation aux enjeux de la TVB, et la mise en œuvre progressive de partenariats avec les milieux éducatif, culturel, sportif et touristique.

L'identification des espaces patrimoniaux publics et privés et de leurs vocations

Préalable indispensable à l'élaboration d'une TVB, il doit s'appuyer sur un double inventaire. **Quantitatif** d'abord, il localise à la parcelle et hiérarchise par type, l'ensemble des espaces patrimoniaux publics et privés de l'agglomération. **Qualitatif** ensuite, afin de déterminer sur ces espaces identifiés, les espèces et leurs habitats, remarquables et ordinaires. L'inventaire peut déboucher par exemple, sur un Atlas de la biodiversité propre au territoire.

Une fois identifiés et classés ces espaces doivent être mis en perspective avec leurs vocations existantes et potentielles (agricoles/viticoles, patrimoniale/biologique, environnementale/ordinaire, urbaines [aménagées, en réhabilitation, en friche],

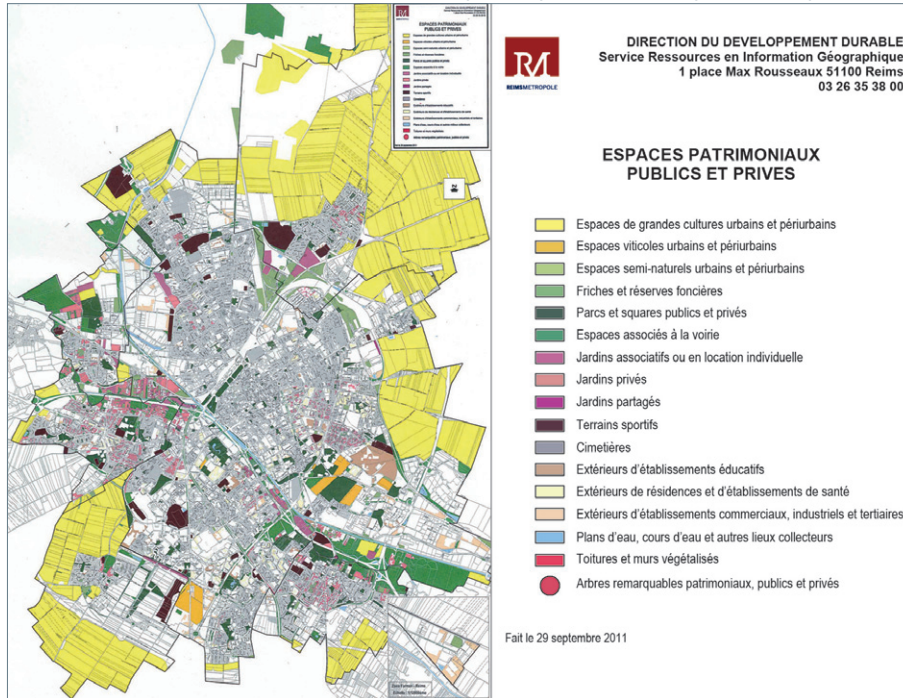
commerciale et industrielle]. On peut alors inscrire ces espaces dans une vision globale à l'échelle du SCoT, en connectant l'agglomération sur son espace périurbain et les prendre en compte en tant que tels dans les PLU communaux.

La définition collective, d'outils d'aide à la décision de type référentiel thématique, est un moyen pertinent de **faire évoluer les pratiques** vers une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité et l'inscription opérationnelle de la TVB sur le territoire. Chaque référentiel doit appréhender la TVB en échelles emboîtées depuis les axes majeurs structurants, jusqu'au au réseau des espaces de proximité dans les quartiers, avec des protocoles d'action et des sites prioritaires (charte des espaces publics, charte des chantiers verts, charte lumière, cahier de préconisations techniques et biologiques, charte de cohabitation des arbres et des réseaux, guide méthodologique pour la création d'espaces linéaires liés à la voirie, etc.).

Viser la mise en œuvre des continuités écologiques

Tous les projets doivent viser la mise en œuvre des continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors) pour renforcer la fonction écologique de la TVB. Cela implique de démultiplier les actions de développement du potentiel de biodiversité du territoire. Celles-ci passent par des programmes en faveur des espèces (abeilles, insectes, oiseaux, chiroptères) et des habitats (zones humides, arbres) et leur gestion écologique et nécessitent la définition de démarches de suivi assorties d'indicateurs d'évolution.

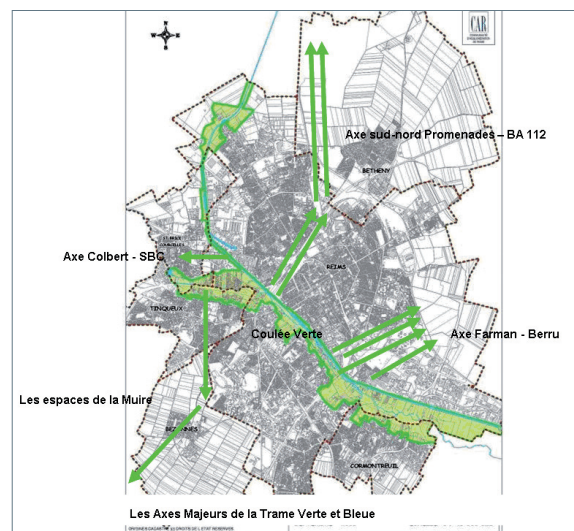
Recensement et hiérarchisation de 17 espaces patrimoniaux publics et privés



Outil méthodologique transférable, ce plan est un schéma directeur en faveur des actions de chaque acteur du territoire (habitants, associations, services, urbanistes, aménageurs) mais dont inversement, chaque acteur devra tenir compte. Outil de planification urbaine, il reprend les démarches existantes de gestion, de réhabilitation et de création d'espaces patrimoniaux et de planification urbaine en leur donnant une cohérence dans le temps et sur le territoire. À terme, il se déclinera en un plan d'actions territorialisées, opérationnelles et budgétisées.

Valorisation d'une coulée verte comme support structurant de la TVB

La Coulée Verte rémoise est typiquement un espace à vocation environnementale tel que défini dans la typologie ci-dessus. Véritable colonne vertébrale de la TVB de l'agglomération et du pays Rémois, la Coulée Verte est un espace peu urbanisé qui pénètre au cœur de la ville et s'étire en continu sur 650 ha, le long de la Vesle et du canal. Hétérogène, elle comprend essentiellement des jardins publics et privés (nombreux jardins familiaux), des espaces sportifs, des parcelles maraîchères, des friches et des zones boisées dont une protège un champ captant. Elle intègre également des axes routiers (A4, boulevards) et aquatiques (Vesle et canal) et dans une moindre mesure (5 %) quelques équipements publics, entreprises et logements. Atout exceptionnel pour l'agglomération compte tenu de son potentiel récréatif, urbain, paysager et environnemental, l'enjeu est sa pérennisation et sa valorisation.



Source : Reims Métropole

Berges réaménagées du canal de la Vesle



Actions

- étude sur la refonte du transit routier pour organiser des traversées du canal et de l'autoroute,
- réaménagement des berges du canal et de la Vesle (restauration d'un chemin de halage sur 12 km),
- création de liaisons douces (piétons et cycles) par l'aménagements de promenades et de passerelles le long de la Vesle,
- aménagement d'espaces verts et de parcs publics assurant la continuité des cheminements piétons et/ou intégrant les espaces sportifs,
- création d'un jardin d'insertion (1.7 ha) et mise à disposition d'une parcelle (3500 m²) à une association d'insertion, pour la création d'un « espace patrimonial témoin »,
- implantation de panneaux pédagogiques.

Fonctions écologiques et économiques

- connexion écologique avec l'amont et l'aval de l'agglomération,
- préservation et valorisation de milieux riches et fonctionnels qui cumulent plusieurs intérêts : purification, régularisation des débits, richesse de biodiversité,
- activités d'insertion pour une activité de maraîchage bio,
- gestion privée d'espaces publics (les jardins d'insertions).

Fonctions sociales

- amélioration du cadre de vie par la création de nouveaux espaces de détente et de loisirs et par la réduction des nuisances,
- irrigation des quartiers alentours par des dessertes « douces » et des promenades,
- sensibilisation par la découverte des milieux humides et aquatiques le long de la Vesle.

Démarche et outils de mise en œuvre

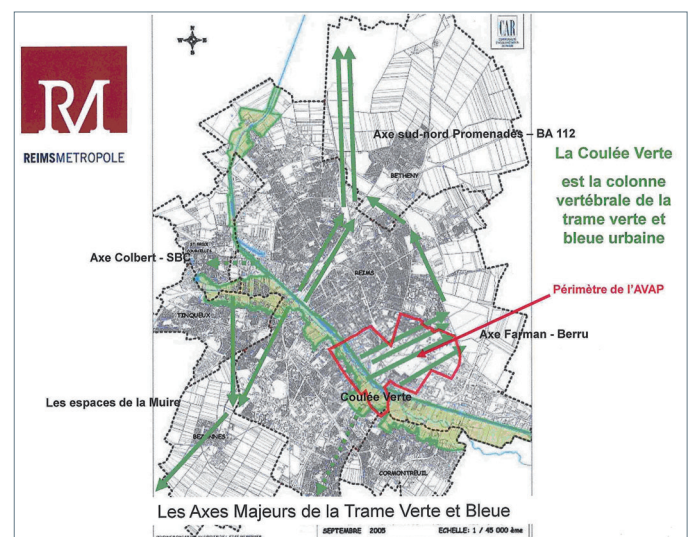
Traduction dans les documents de planification

La révision des PLU et notamment celui de la ville de Reims permettra de réajuster les zonages à l'aune des différentes vocations identifiées. Les règlements de zone, eux-mêmes, pourront évoluer vers une meilleure prise en compte du patrimoine biologique. Enfin, les outils réglementaires de protection (emplacements réservés, EBC...) pourront s'appliquer sur des périmètres élargis. Par exemple, le périmètre de la future Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) (350 ha) de Reims intègre une partie de la coulée verte. Opportunité pour renforcer la TVB, sa mise en œuvre via son règlement prescriptif et son document graphique devrait comprendre et développer des emplacements réservés pour la création d'espaces verts, des cheminements doux et des espaces boisés classés.

Dispositifs d'accompagnement

L'agenda 21 communautaire conçu autour des compétences de l'agglomération est un outil transversal de portage de la démarche TVB. Il définit des actions visant à identifier la biodiversité présente sur l'agglomération et à mettre en place une

démarche globale permettant d'intégrer cette problématique dans l'ensemble des projets d'aménagements et des politiques.



Difficultés rencontrées

- L'affichage « TVB » : la culture urbaine des décideurs favorise une entrée TVB surtout orientée sur le cadre de vie et moins sur l'enjeu de continuité écologique, véritable fondement de l'outil TVB.
- L'élargissement du périmètre de l'agglomération à 10 communes supplémentaires a focalisé cette année, l'attention des élus, altérant la dynamique TVB dans les politiques et les arbitrages budgétaires de la collectivité, malgré un double portage technique et politique, initialement pro-actif.
- La détention des compétences stratégiques pour la TVB (voirie, urbanisme, gestion des espaces verts) par les communes, complexifie le portage du projet TVB par l'agglomération pour l'acquisition foncière et la gestion des parcelles de la TVB.

Aller plus loin

Une analyse éco-paysagère pour connaître l'organisation des échanges écologiques entre les espaces patrimoniaux déjà identifiés contribuerait à définir les enjeux du fonctionnement écologique du territoire et avec les territoires voisins. Dans cette optique, on pourrait mobiliser les associations naturalistes locales et les services espaces verts des communes, qui possèdent une connaissance fine du terrain et en toute saison, les aînés du territoire qui sont les témoins de l'évolution de la biodiversité, des scientifiques, et des méthodes [« espèces cibles », « dilation-érosion »]. Ces acteurs pourraient en outre ébaucher un **comité scientifique transversal**, définissant les modalités de suivi et d'évaluation de la biodiversité du territoire. Ce comité pourrait également impulser un dispositif plus large de suivi et d'évaluation qui reste à construire, sur les fonctions et usages de la TVB (économiques, écologiques et sociales), afin d'ajuster chemin faisant, la politique globale de la TVB.

L'évolution de la culture urbaine des décideurs en faveur des multiples usages et fonctions de la TVB pourrait s'appuyer sur une sensibilisation quant aux nombreux services assurés par le riche capital biologique de l'agglomération. Cette acculturation renforcerait la place de la TVB dans les politiques et projets de l'agglomération en l'y inscrivant à court, moyen, et long termes.

Plus largement, la TVB est une occasion pour Reims Métropole de **créer une dynamique d'implication de tous les acteurs du territoire**. Il s'agit de faire prendre conscience de l'importance du patrimoine naturel en ville, d'aider les partenaires à développer des actions pour caractériser, protéger et renforcer le patrimoine biologique, de fournir un cadre méthodologique aux différents acteurs du territoire, de mettre leurs actions en valeur et d'associer la population à l'évolution positive de son environnement quotidien. Plus spécifiquement en interne, une ré-organisation de la gouvernance en **mode projet**, serait plus adaptée pour intégrer la logique TVB dans des politiques décloisonnées.

Une dynamique TVB existe via la **gestion des espaces de nature** : Reims Métropole travaille avec les gestionnaires des espaces verts publics pour faire évoluer le contenu de leurs cahiers des charges en faveur de techniques plus écologiques. Pour les espaces verts privés, trois fois plus vastes en superficie (jardins scolaires, d'hôpitaux, de bailleurs, de maisons de retraite, etc.), l'agglomération négocie pour développer des conventions de gestion partagée. L'ambition est d'aboutir à l'échelle de l'agglomération, à un ensemble de pratiques communes et partagées concourant à protéger et à requalifier biologiquement, tous les espaces patrimoniaux qu'ils soient publics et privés.

Conditions de réussite

- Le **portage technique** est assuré au sein du service du développement durable par le responsable du Plan biodiversité Trame verte et bleue, pilier de la transversalité de la démarche. Très actif au niveau national et particulièrement au fait de ce concept neuf, il a pu mettre l'ensemble de ses connaissances théoriques et pratiques au service de l'organisation de la démarche sur son territoire en l'articulant judicieusement avec la démarche Agenda 21 de l'agglomération.
- **Adossée à deux démarches complémentaires**, le projet urbain de Reims 2020 et la démarche de développement durable de l'Agenda 21, la TVB rémoise s'inclut dans une dynamique territoriale vertueuse qui rapproche les différentes thématiques sectorielles : urbanisme, politique de la ville, voirie, eaux, espaces verts, risques, pollutions, culture, tourisme, économie, etc., crée des espaces de dialogue, fait évoluer les comportements et associe l'ensemble des acteurs.

Points forts et originalités/innovations de la démarche

- Grâce à son Plan biodiversité et Trame verte et bleue, Reims Métropole dispose d'une méthodologie, d'outils et d'objectifs. Véritable feuille de route pour construire la TVB, il permet d'irriguer l'ensemble des politiques et des projets de l'agglomération en articulation avec les différents enjeux et fonctions de la TVB. Cela contribue notamment à systématiser, pour chaque projet la prise en compte et la valorisation des espaces identifiés et la création de nouveaux espaces pour assurer la continuité de la Trame. **Cadre méthodologique souple**, il assure une organisation transversale dans l'élaboration et la mise en œuvre de la TVB et **peut être repris par toute autre collectivité** ou professionnel pour élaborer la TVB.
- **L'ensemble des espaces végétalisés** de l'agglomération sont mobilisés en faveur de la TVB, quels que soient leur statut, public ou privé, et leur nature (agricole, friches, espaces verts d'entreprise ou d'équipement public). La TVB s'appuie ainsi sur une armature verte diversifiée, identifiée et reconnue dans ses potentialités multifonctionnelles.
- La TVB est pensée en **échelles emboîtées**, depuis les axes majeurs structurant de la trame (PNR de la montagne de Reims, trame rurale portée par le projet Symbiose), au réseau d'accompagnement de la voirie et vient s'inscrire jusque dans le cœur des quartiers.

Contact



Stéphane DELAVALLADE

Chef de service environnement, biodiversité, risques et pollutions, en charge du plan Biodiversité Trame verte et bleue
stephane.delavallade@reimsmetropole.fr



Présentation

MISSION

Etd, le centre de ressources du développement territorial, assure une mission d'intérêt général au service des collectivités et de leurs groupements.

Ses services fondés sur des études et des productions méthodologiques visent à qualifier et professionnaliser les élus, techniciens et partenaires engagés dans l'élaboration d'un projet de territoire et de ses déclinaisons opérationnelles.

Dans certains domaines émergents ou sur des champs encore peu investis, Etd accompagne l'expérimentation de nouvelles formes d'intervention et d'action des collectivités afin de contribuer à faire progresser les politiques publiques.

L'observation des modalités de coopération entre collectivités est un axe majeur des travaux d'Etd, qu'il s'agisse de coopération entre collectivités de même rang à l'échelle de territoires plus vastes ou entre des collectivités de niveau différent.

GOUVERNANCE

Avec l'adoption de ses nouveaux statuts en octobre 2012, Etd a élargi sa gouvernance aux associations d'élus et aux réseaux nationaux intervenant dans le champ du développement territorial. L'association comprend désormais quatre catégories de membres : collectivités et leurs groupements, Régions et Départements, association d'élus et réseaux nationaux.

Un comité des financeurs réunit les personnes morales publiques ou privées contribuant de façon substantielle et récurrente au financement du programme de travail de l'association et est invité aux réunions du conseil d'administration.

ACTIVITÉ

L'activité d'Etd est conduite pour et en partenariat avec ses usagers. Elle s'organise en 3 grands domaines :

- Observation des stratégies et des pratiques du développement territorial,
- Travaux de recherche-développement à vocation méthodologique,
- Services aux élus et techniciens engagés dans le développement territorial.

PRÉSIDENT

Marc CENSI

DIRECTRICE

Delphine VINCENT

BUDGET

2,5 M€ dont 75% Datar - Caisse des dépôts et 25% recettes propres

ADHÉRENTS AU 31/10/2012

262 dont 12 Régions, 19 Départements et 231 Intercommunalités et leurs groupements

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Régions 4 sièges

Départements 4 sièges

Collectivités et groupements 6 sièges

Associations d'élus et réseaux 6 sièges

